

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/09/2024 - 12662 - 2022 B 03579 - 921 817 607 - MOOS JA

MOOS JA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 10, rue Louise Labbé – 35132 VEZIN-LE-COQUET
921.817.607 – R.C.S RENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le VINGT-SIX AVRIL

Au siège social de la société ci-après nommée.

Se sont réunis les associés, en assemblée générale ordinaire,
Est présente :

- Madame Anke ARMBURSTER, associée,
- Madame Hannah ARMBURSTER

- Monsieur Paul ARMBURSTER, représenté par Madame Anke ARMBURSTER du fait de sa minorité.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

EXPOSE

Monsieur Jérôme ARMBURSTER, de son vivant Président et associé titulaire d'une action en pleine propriété et 49 actions en usufruit, est décédé à VEZIN LE COQUET le 19 janvier 2024, laissant pour recueillir sa succession : Madame Anke FOERSTER son épouse, et ses deux enfants Madame Hannah ARMBURSTER et Monsieur Paul ARMBURSTER.

Le Président de séance met à la disposition de l'assemblée générale les documents suivants :

- Les convocations à l'assemblée générale
- Le texte des résolutions soumises au vote
- Les statuts de la société
- L'acte de notoriété dressé suite au décès de Monsieur Jérôme ARMBURSTER

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Anke ARMBURSTER en qualité de Présidente de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale de nommer Madame Anke FOERSTER épouse ARMBURSTER en qualité de présidente de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à tous collaborateurs de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LUGAND ET ASSOCIES » titulaire d'un office notarial à DINARD (35800) 13 place Newquay, et plus généralement à tout porteur de copies ou d'un extrait conforme du procès-verbal constatant les présentes décisions à l'effet d'effectuer les formalités de publicité, de dépôt et autres, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Madame Anke FOERSTER.


Anke Foerster


Hannah Armbruster